



Déclaration de la FNEC FP-FO

Comité Social Administratif de l'académie de Rennes du 12 novembre 2024

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,

Le gouvernement a annoncé, pendant les congés d'automne, une attaque sans précédent contre l'École publique, les enseignants et l'ensemble des agents de la fonction publique : suppression de 4000 postes dont 3155 dans le 1er degré, remise en cause du droit à arrêt-maladie rémunéré avec 3 jours de carence et perte de 10% de la rémunération, blocage des salaires, suppression de la GIPA...

Malgré l'alerte sociale lancée par l'ensemble des syndicats nationaux représentatifs de l'Éducation Nationale (FSU, FO, CGT, SUD, CFDT, UNSA, SNALC), préalable à un dépôt de préavis de grève à compter du 4 novembre, la ministre Genetot a confirmé ces suppressions, évoquant des baisses démographiques.

3155 suppressions de postes dans les écoles, c'est cinq fois plus que les 650 postes déjà supprimés à la rentrée 2024 par l'ex-ministre Attal. Une saignée sans précédent qui provoquerait une aggravation inédite des conditions de travail des personnels, avec des classes toujours plus chargées, des enseignants toujours moins remplacés et des élèves en difficulté ou en situation de handicap toujours moins pris en charge !

Le droit à arrêt-maladie rémunéré est remis en cause ! Comment en effet interpréter autrement l'annonce de la mise en place de 3 jours de carence et d'un traitement rabaisé à 90%, lors de l'arrêt, à compter du 4ème jour ? Se soigner d'une grippe - pourtant courante dans nos professions - deviendrait un luxe pour des collègues.

Dans une note d'information officielle de la DEPP (n°20-31, septembre 2020), on apprend que la moitié des congés maladie ordinaire (CMO) ne dépassaient pas 3 jours en 2017-2018. En instaurant 3 jours de carence, le gouvernement prive donc la moitié des collègues malades « occasionnels » de toute rémunération.

Voici ce que perdraient des personnels arrêtés du lundi au vendredi, pour une grippe :

- 125,44 € brut pour une AESH au 4ème échelon (au lieu de 39,20 € aujourd'hui) !
- 195,86 € brut pour sec. adm. de cat. C, éch. 8 (au lieu de 61,20 € aujourd'hui) !
- 228,90 € brut pour sec. adm. de cat. B, éch. 9 (au lieu de 71,54 € aujourd'hui) !
- 228,94 € brut pour un enseignant contractuel (au lieu de 71,54 € aujourd'hui) !
- 312,42 € brut pour un PE au 9^e échelon cl. normale (au lieu de 97,63 € aujourd'hui) !
- 315€ brut pour une infirmière cat. A, éch. 7 du 1^{er} gr. (au lieu de 98,30 € aujourd'hui) !

La FNEC FP-FO rappelle que c'est la politique menée par les gouvernements successifs qui est la principale responsable de la dégradation de la santé des personnels : suppressions de postes, crise du remplacement, inclusion systématique et forcée, évaluation PPCR, absence de médecine de prévention, réforme des retraites qui oblige à travailler plus longtemps... ! Aujourd'hui, en plus d'aggraver encore les conditions de travail des fonctionnaires, le gouvernement entend ajouter la précarité financière et matérielle à la maladie !

Dans une situation où l'inflation explose, où les personnels ont perdu 28,5% de pouvoir d'achat depuis 2000, après de nombreuses années de gel du point d'indice et des grilles de salaires obsolètes, les agents devraient continuer à se paupériser ! Bloquer la valeur du point d'indice comme l'a annoncé le gouvernement, c'est geler les traitements indiciaires de l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Et ceux qui, notamment en fin de carrière, comptaient sur la GIPA (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) calculée sur 4 ans pour pouvoir compenser un peu les pertes accumulées, devront y renoncer car le gouvernement la supprime !

Ajoutons à cela le maintien des groupes de niveau, une possible deuxième « journée de solidarité », c'est-à-dire une nouvelle journée de travail gratuit, la mise en œuvre du projet Guérini, repris par le Ministre Kasbarian, pour supprimer les catégories de fonctionnaires et le principe de carrière, favoriser la rémunération au mérite et le licenciement des fonctionnaires pour insuffisance professionnelle.

Les dégâts de l'inclusion systématique ne sont plus à démontrer. **Nous rappelons nos revendications : Oui à la scolarisation adaptée aux besoins de chaque élève, en milieu ordinaire chaque fois que possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire. Non à l'inclusion systématique et indifférenciée ! Respect des notifications MDPH ! Rétablissement et création à hauteur des besoins de tous les établissements, structures, postes et classes spécialisés pour la grande difficulté scolaire (psychologues, médecins scolaires, enseignants spécialisés, RASED, AESH...) comme pour le handicap (établissements médico-sociaux) ! Abrogation du décret programmant l'externalisation des ESMS ! Départs en stage ASH à hauteur des besoins ! Retrait de l'acte 2 de l'École inclusive ! Abandon des PAS !**

La FNEC FP-FO de l'académie de Rennes revendique, pour les AESH, un statut de la Fonction publique et un temps plein de 24 heures sur 36 semaines, un vrai salaire, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ; l'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions en présentiel et effectuées sur le temps de travail ; le recrutement des AESH qui manquent pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement qui corresponde pleinement à leurs besoins ; l'application de la subrogation pour tous.

La FNEC FP-FO revendique :

- le retrait des 4000 suppressions de postes, l'abrogation des groupes de niveaux et du choc des savoirs, des réformes de la voie professionnelle et de toutes les contre-réformes de l'école au lycée ;
- le retrait des 3 jours de carence et de la réduction du traitement pendant les congés maladie ordinaire ;
- l'abrogation du jour de carence et l'augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice (+28,5% pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis 2000) ;
- le retrait du projet de réforme Guerini-Kasbarian dite « *pour l'efficacité de la fonction publique* » !
- l'abrogation de la réforme des retraites : pour le retour à une retraite à 60 ans, sans décote, avec 37,5 annuités à taux plein.

Vœu présenté par Force Ouvrière au CSA Académique du 12 novembre :

Le gouvernement annonce la mise en place de 3 jours de carence et d'un traitement rabaisé à 90% en congé maladie ordinaire. Ces mesures vont encore dégrader les conditions d'existence des agents qui subissent depuis des décennies la désindexation du point d'indice (28,5 % de perte de pouvoir d'achat depuis l'année 2000).

Les représentants du personnel au CSA de Rennes exigent le retrait complet de l'ensemble de ces mesures. Ils revendiquent le retrait du jour de carence institué depuis 2018.